

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

PRÉSENTS : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur CROLLARD Jean-Paul, Monsieur CHABUEL Yohann, Madame DOLCI Armelle, Madame DOUTEL Estelle, Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Monsieur FONTAINE Johann, Madame LA PLACA Maud, **Madame PEUTOT Yvette arrivée à 20h40, participant à la séance par visioconférence, n'était pas en mesure de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles,**, Madame ROCHAT Blandine, Monsieur ZIMMERMANN Philippe

PROCURATIONS: Monsieur DUPRAS Christophe à Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Madame MOUTET Laurence à Madame ROCHAT Blandine, Monsieur SPERANDIO David à Monsieur CROLLARD Jean-Paul

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur BRYNIARSKI Christophe

Lecture et signature du dernier Procès-Verbal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 1 délibération concernant les amortissements des comptes d'immobilisations. Le conseil Municipal accepte que cette délibération soient rajoutée à l'ordre du jour

2021 – 09 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 418 743,71 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 201,60 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	349 542,11 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	418 743,71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-37 474,65 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -37 474,65 €
AFFECTATION = C	=G+H 418 743,71 €
1) Affectation réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	37 474,65 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	381 269,06 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE POUR: 14

2021 – 10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après présentation par Monsieur BRYNIARSKI Christophe, adjoint délégué au finances, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2021 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 932 781,06 €

Recettes : 932 781,06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 115 736,25 €

Recettes: 1 115 736,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE POUR: 15

2021 – 11 VOTE DU TAUX DES TAXES 2021

Par délibération n°2020-03 du 23/05/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation: 9,45%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 16,80%
- Taxe foncière sur le non bâti: 42.63%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département (15,90%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 32,70% (soit le taux communal de 2020 : 16,80% + le taux départemental de 2020 : 15,90%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 15,90%),

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 32,70%
- Taxe foncière sur le non bâti: 42.63%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 32,70%
- Taxe foncière sur le non bâti: 42.63%

VOTE POUR: 15

2021 – 12 FISCALITÉ: AMORTISSEMENT COMPTES IMMOBILISATIONS

Monsieur BRYNIARSKI Christophe informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur BRYNIARSKI Christophe propose au Conseil Municipal d'amortir le compte 2041581 "aménagement Priot tranche 2" d'un montant de 21 584,83 € sur une durée de 15 (quinze) ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir le compte 2041581 sur 15 (quinze) ans

DECIDE d'amortir le montant de 1 438,99 € pour l'année 2021

VOTE POUR: 15

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bureaux de la mairie ont été réaménagés afin que le protocole sanitaire soit respecté. Monsieur le Maire précise également que les délais des traitements des dossier d'urbanisme n'ont pas été suspendus comme au 1er confinement, ce qui veut dire que nous devons être capable de répondre dans un délai de 1 mois et que pour organiser des réunions, il va falloir réfléchir à une solution afin d'éviter tout contact, notamment avec les échanges de plans.

➤ Madame ESTEVES Marie-Joséphine demande à Monsieur le Maire s'il a des informations concernant la réouverture des piscines, Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pour l'instant aucune information.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite aux annonces du gouvernement, les accueils de petite enfance et enfance sont fermés, mais que la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné a gardé 2 crèches et 2 centre de loisirs ouverts afin de pouvoir accueillir les enfants des personnels soignants et enseignants.

➤ Monsieur le Maire fait le point sur la vaccination, il informe le Conseil Municipal qu'il va y avoir de grand vaccinodromes, notamment à Grenoble, il pense que qu'ils sont difficiles d'accès pour les habitants de notre territoire étant donné la distance, et que cela pourrait compliquer l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. Ainsi la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est investie dans le centre de vaccination de Montalieu-Vercieu et soutien l'ouverture d'un centre à Pont de Chéruy en collaboration avec la LYSED.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que les travaux d'assainissement sont terminés. Il tient à remercier Monsieur CROLLARD Jean-Paul pour son investissement et le temps passé sur ce chantier. Il précise que les travaux se sont très bien déroulés, le planning a été respecté. Monsieur CROLLARD Jean-Paul précise qu'il reste à remblayer entre l'enrobé et les murs, chemin des Perrières. Il informe le Conseil Municipal que la réunion de validation aura lieu le 28/04/2021. Monsieur le Maire demande confirmation à Jean-Paul concernant la participation aux frais de raccordement qui était au départ fixée à 1900 €, Jean-Paul confirme que le prix est maintenant de 1700 €.

- Monsieur CROLLARD Jean-Paul informe le conseil Municipal que les agents techniques vont bientôt commencer les plantations sur la commune.
- Monsieur le Maire demande à ce que la commission en charge du projet "espace ludique et sportif" se réunisse afin d'avancer sur le dossier, Madame DOUTEL Estelle informe le conseil Municipal qu'elle est en attente d'un devis. Madame ROCHAT Blandine précise qu'elle a rencontré les jeunes, et qu'ils sont en attente de l'avancée du projet.
- Monsieur CHABUEL Yohann demande ce qu'il serait possible de faire concernant le débit internet sur le hameau de Certeau qui est quasi nul, et notamment où en sont les travaux pour la fibre. Monsieur le Maire répond que le Département s'est engagé pour un raccordement en 2024 et l'accélération de son arrivée ne dépend pas de la commune.

FIN DE SÉANCE À 21H50